



Fiche d'information : attributions de bénéficiaires du statut de protection S aux cantons

État au 06.12.2022 – paraît chaque semaine

- Les personnes qui demandent l'asile ou une protection en Suisse sont attribuées aux cantons proportionnellement à la population de ces derniers, une fois que leur demande a été examinée et a fait l'objet d'une décision. Les cantons se sont mis d'accord sur cette [clé de répartition](#).
- Ne sont pas inclus dans les chiffres de la répartition intercantonale mentionnés dans le tableau ci-dessous :
 - les personnes qui n'ont pas déposé de demande d'octroi du statut de protection S mais qui séjournent dans un canton ;
 - les personnes qui se sont inscrites via le portail web « RegisterMe », qui séjournent dans un canton et dont la demande n'a pas encore été traitée.

Les chiffres ci-dessous peuvent donc différer du nombre de personnes qui séjournent effectivement dans les cantons.

	Part proportionnelle à la population dans la clé de répartition (en %)	Répartition réelle (en nombre de personnes)	Répartition théorique (en nombre de personnes)
AG	8,0	5681	5692
AI	0,2	129	134
AR	0,6	604	454
BE	12,0	8539	8555
BL	3,4	2390	2386
BS	2,3	1821	1614
FR	3,8	2671	2670
GE	5,8	4151	4153
GL	0,5	328	335
GR	2,3	1633	1641
JU	0,9	588	605
LU	4,8	3396	3415
NE	2,0	1430	1443
NW	0,5	358	357
OW	0,4	302	313
SG	5,9	4218	4220
SH	1,0	715	682
SO	3,2	2262	2276
SZ	1,9	1317	1330
TG	3,3	2300	2320
TI	4,0	3101	2879
UR	0,4	293	302
VD	9,4	6611	6682
VS	4,0	2625	2858
ZG	1,5	1040	1056
ZH	17,9	12 606	12 740
	100,00	71 109	71 109

Explications du tableau

- Part proportionnelle à la population dans la clé de répartition : part du canton dans la population suisse, en pourcentage.
- Répartition réelle : nombre de personnes en quête de protection attribuées au canton jusqu'ici. Il y a un décalage entre le moment de la répartition entre les cantons et celui de la sortie du centre fédéral pour requérants d'asile et de l'arrivée dans le canton.
- Répartition théorique : nombre de personnes en quête de protection qui devraient être attribuées à un canton selon la clé de répartition.